COMPTE-RENDU
Comité Programmation LEADER du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais
Le 9 décembre 2020 - Réunion en visio-conférence

Ordre du jour :

1 - Approbation de la nouvelle composition du Comité de programmation

2 - Proposition de modification du règlement intérieur du GAL afin d'intégrer la visioconférence

3 - Election de la présidence

4 - Désignation d'un représentant du GAL au comité de suivi FEADER

5 - Programmation des dossiers

- PAH 2020 – Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais
- Festival BIPs – Association Louhenrie
- Coopération « Plan de communication de la marque Sologne » dossier 2020 – ADT 41
- Animation/Gestion LEADER 2020 - Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

6 - Validation des accords de coopération

- Accord de coopération avec le Pays Loire Touraine « Dynamiser le tourisme fluvestre sur la vallée du Cher »
- Accord de coopération « Marque Sologne : plan de communication 2020/2021 »
- Accord de coopération « Route Européenne d'Artagnan »

7 - Point sur la consommation de l'enveloppe/engagé/payé/en cours

8 - Questions diverses

Le comité de programmation s'est tenu en visio-conférence, les réunions du Pays n'étant pas concernées par les dérogations permettant la tenue de réunions physiques durant la crise sanitaire.

Vérification des présences et du quorum :

COLLEGE PRIVE		
Nom de la structure	**Titulaire**	**Présents/Absents Excusés/Représenté par**
CCI de Loir-et-Cher	POTTIER Christine	Présente
Personnalité qualifiée	CHARBONNIER Annick	Présente
Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher	BOURDIN Anne	Présente
ADT 41	DOUIN Philippe	Présent
Personnalité qualifiée	QUILLOUT Alain	Absent
OT Sologne côté sud	RIOLET Katia	Présente
OT Sud Val de Loire	SAULNIER Jennyfer	Excusée
Conseil de développement	REFALO Marie	Présente
	Nombre de présents : 6	
	Nombre de voix délibératives : 6	

COLLEGE PUBLIC		
Nom de la structure	**Représentant**	**Présents/Absents Excusés/ Représenté par**
Pays VCR	THORIN Christophe	Présent
Communauté de communes du Romorantinais Monestois	DOUCET Sylvie	Présente
Commune de Pontlevoy	ARMAND Hubert	Présent
Commune de Mareuil-sur-Cher	GOINEAU Annick	Présente
VP Pays VCR	LEGOUY Quentin	Présent
Commune de Selles-sur-Cher	COCHETON Stella	Excusée
	Nombre de présents : 5	
	Nombre de voix délibératives : 5	

Synthèse **:**

Collège	**Nombre de présents**	
	Titulaires	**Suppléants**
PRIVÉ	**6**/8	0/8
PUBLIC	**5**/6	0/5
TOTAL	**11**/14	**0**/13

Vérification de la règle du double quorum	Nombre à atteindre	
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance :	7	Nombre de personnes présentes ayant le droit de vote : **11**
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	4	Nombre de personnes votantes issues du collège privé : **6**

Était également présente l'équipe du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais :

Nom de la structure	
PVCR	Julien BEAUDON – Directeur du Pays
PVCR	Megan WILLIAMS – Animatrice LEADER
PVCR	Valérie CHAPEAU – Animatrice Pays d'Art et d'Histoire

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les personnes présentes dans ce Comité de Programmation se sont engagées à :

- ✓ Informer le Président du comité de programmation/GAL dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard d'un dossier ;
- ✓ Se retirer de la délibération sur le dossier dans lequel ils pourraient avoir un quelconque intérêt, ou à ne pas formuler d'avis en cas de consultation écrite du Comité de Programmation ;

Propos introductifs

Ouverture de la réunion par Christophe Thorin qui a remercié les membres du Comité de programmation de leur présence en distanciel et a présenté l'ordre du jour.

1 - Approbation de la nouvelle composition du Comité de programmation

À la suite des dernières élections locales et des démissions dans le collège privé, la liste des membres du comité de programmation a subi des modifications. Avant d'adresser cette liste à l'autorité de gestion, le Comité de Programmation doit également approuver sa composition conformément à la convention de mise en œuvre. La nouvelle composition a été soumise à la validation par les membres du Comité.

Hubert Armand a souhaité une explication quant au déséquilibre entre le nombre de membres du collège public et celui du collège privé. Megan Williams a répondu qu'afin de garantir plus facilement le double-quorum, c'est-à-dire au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante lors de la séance et au moins 50% de ces membres présents appartiennent au collège privé, le choix a été fait d'avoir deux binômes (titulaire et suppléant) supplémentaires dans le collège privé.

Christophe Thorin a soumis la nouvelle composition au vote.

Le Comité a approuvé à l'unanimité la composition du Comité de Programmation.

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Signature
COLLEGE PUBLIC			
THORIN Christophe	Président du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	Titulaire	
DOUCET Sylvie	Communauté de communes Romorantinais Monestois	Titulaire	
PICARD Pascal	Communauté de communes Romorantinais Monestois	Suppléant	
ARMAND Hubert	Maire-adjoint de Pontlevoy	Titulaire	
MARINIER Jean-François	Maire de Monthou-sur-Cher	Suppléant	
GOINEAU Annick	Maire de Mareuil-sur-Cher	Titulaire	
GAUTHIER Philippe	Conseiller municipal de St-Georges-sur-Cher	Suppléant	
LEGOUY Quentin	Vice-Président Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	Titulaire	
PAOLETTI Jacques	Maire de St-Georges-sur-Cher Vice-Président Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	Suppléant	
COCHETON Stella	Maire de Selles sur Cher	Titulaire	
MARIER Jacques	Conseiller Départemental du canton de Selles-sur-Cher	Suppléant	

COLLEGE PRIVÉ			
POTTIER Christine	CCI de Loir-et-Cher	Titulaire	
Bruno VACHER	Chambre des métiers et de l'artisanat de Loir-et-Cher	Suppléant	
CHARBONNIER Annick	Ancienne cheffe d'entreprise	Titulaire	
JACQUES Mélodie	Référente CAUE 41 du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	Suppléant	
BOURDIN Anne	Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher	Titulaire	
KOZDRA Charlotte	Directice UNAT Centre	Suppléant	
DOUIN Philippe	Directeur ADT 41	Titulaire	
HENRY Lionel	Directeur Observatoire 41	Suppléant	
QUILLOUT Alain	Personnalité qualifiée	Titulaire	
POSSON Emmanuèle	Directrice Ethic Etapes	Suppléant	
RIOLET Katia	Directrice OT Sologne côté sud	Titulaire	
MARAIS Nathalie	OT Sologne côté sud	Suppléant	
SAULNIER Jennyfer	Directrice de l'OT Sud Val de Loire	Titulaire	
MOUSSARD Emilie	OT Sud Val de Loire	Suppléant	
REFALO Marie	Conseil de développement Directrice AOC Touraine	Titulaire	
MIGNARD Guillaume	Conseil de développement La grange aux savoir-faire	Suppléant	

	Privé	Public	TOTAL
Titulaires	8	6	14
Suppléants	8	5	13
TOTAL	16	11	**27**

2 - Proposition de modification du règlement intérieur du GAL afin d'intégrer la visioconférence

Christophe Thorin a expliqué qu'il était nécessaire de procéder à une modification du règlement intérieur du GAL, au vu de la crise sanitaire et le recours à l'utilisation des outils de visioconférence, afin de prévoir les modalités pour la tenue de réunions du comité de programmation de manière dématérialisée. Il était proposé d'intégrer le point suivant dans le règlement intérieur :

« A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de se réunir physiquement, les réunions de Comité de programmation peuvent être organisées en distanciel avec un outil de visio-conférence. Concernant les modalités de prise en compte des votes, lorsque la délibération ne nécessite pas de vote à bulletin secret, le vote à main levée sera privilégié. En cas de vote à bulletin secret, le recours à la boite de dialogue de la réunion dématérialisée sera privilégié. Le choix devra être défini en début de réunion. »

Les membres du Comité de programmation ont validé à l'unanimité cette modification du règlement intérieur.

3 - Election de la présidence

Avant de procéder à l'élection de la présidence du GAL et du Comité de programmation, conformément aux nouvelles modalités de vote dans le cadre de réunion en visioconférence, les membres ont été appelés à se prononcer sur leur choix quant à la manière d'exprimer leur vote, à main levée ou via la boîte de dialogue de la réunion « zoom ». Les membres se sont prononcés en faveur du vote à main levée.

Christophe Thorin a présenté sa candidature pour la présidence du GAL et du comité de programmation. Aucun autre membre du Comité s'est manifesté pour se présenter au poste de Président.

Les membres du Comité ont voté à l'unanimité pour Christophe Thorin.

4 - Désignation d'un représentant du GAL au comité de suivi FEADER

Christophe Thorin a informé les membres que Quentin Legouy lui avait fait part de son intérêt à candidater à ce poste de représentant du GAL au comité régional de suivi FEADER.

Quentin Legouy s'est présenté et a indiqué ses motivations pour proposer sa candidature. Il a notamment évoqué son double intérêt vis-à-vis de son nouveau statut d'élu local pour le Controis-en-Sologne et de vice-président pour le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais ainsi que par rapport à sa vie professionnelle et sa thèse sur les fonds européens.

Christophe Thorin a demandé aux membres si d'autres candidats souhaitaient se manifester. Aucun autre membre ne s'est manifesté.

Les membres ont voté à l'unanimité pour la nomination de Quentin Legouy comme représentant du GAL au comité de suivi FEADER.

5 - Programmation des dossiers

Christophe Thorin a passé la parole à Megan Williams pour la présentation des dossiers à programmer. Megan a indiqué que les quatre projets soumis à validation par le Comité avaient déjà reçu un avis de principe favorable lors de précédents comités de programmation.

Porteur du projet : SM du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	**Fiche action concernée :** 4 – Offre culturelle
Intitulé du projet : Pays d'Art et d'Histoire – Saison 2020	
Coût total prévisionnel du projet : 53 673,99 €	**FEADER à l'instruction :** 42 939,19 €
Présentation brève du projet par Valérie Chapeau : Pour la saison culturelle du PAH 2020, le thème était le XIXe siècle, dans ses aspects architecturaux, industriels et religieux. Le patrimoine lié à l'eau, élément identitaire du Pays d'art et d'histoire était également mis à l'honneur via la découverte de la rivière du Cher. Malgré un contexte sanitaire compliqué, impliquant des modifications de calendrier, les visites et animations se sont bien déroulées. Les visites guidées ont eu lieu à l'église de Gièvres, à l'église de Contres, au Manoir de Maré à Pontlevoy, à la porcelainerie de Châtres-sur-Cher. De plus, un parcours vélo autour de la céramique architecturale et de l'Art Nouveau a eu lieu à Romorantin-Lanthenay et une balade en canoë sur le Cher a été organisée dans le cadre de la coopération sur le tourisme fluvestre avec le Pays Loire Touraine. Lors du précédent comité de programmation par consultation écrite le 15 juillet 2020, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 15/20. **Débat et questions** : Les membres du comité étaient reconnaissant du succès des diverses animations malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.	
Conflit d'intérêt : Christophe Thorin n'a pas participé à la délibération et au vote.	
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 15/20 Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet. ***Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 42 939,19 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre-Val de Loire sera prochainement signée.***	
Détail du vote : VOTE : Valider le projet et la note de 15/20, conformément à l'avis du comité de programmation par consultation écrite du 15 juillet 2020 Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0	

Porteur du projet : Association Louhenrie	**Fiche action concernée :** 4 – Offre culturelle
Intitulé du projet : Festival BIP'S	
Coût total prévisionnel du projet : 35 434,73 €	**FEADER à l'instruction :** 10 194,80 €

Présentation brève du projet par Megan Williams : Le Festival BIP'S (Bienvenue, Intergénérationnel, Pluridisciplinaire au pluriel), festival rural de théâtre, danse, marionnette, cirque et musique a eu lieu les 11, 12 et 13 septembre 2020 à Pouillé et à Feings, au théâtre du Grand Orme. L'évènement s'est bien déroulé, à une période où les animations culturelles pouvaient se tenir et a reçu un bon accueil. Megan a expliqué que le plan de financement avait été modifié depuis la présentation en juillet. La subvention PACT a été proratisée à hauteur de 47,9% en fonction des dépenses communes présentées pour le dossier LEADER et pour celui du PACT. Contrairement au dossier LEADER qui vise uniquement les dépenses liées à l'organisation du festival, la subvention PACT finance en plus du festival, les résidences et les animations au cours de l'année 2020. Le budget présenté pour LEADER a également été allégé et simplifié. Il n'était pas nécessaire de présenter toutes les dépenses pour prétendre au montant de la subvention validée pour avis de principe.

Lors du précédent comité de programmation par consultation écrite le 15 juillet 2020, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 13/20.

Débat et questions : Les membres du comité ont demandé si toutes les subventions obtenues avaient été perçues. Megan a répondu que tous les montants subventions étaient définitifs (conventionnées ou attribuées) et que le seul cofinancement qui n'avait pas été versée était la part PACT de la Région Centre Val de Loire qui est souvent versée en fin d'année de l'année suivant l'animation. Cela empêchera l'association de demander le solde de la subvention LEADER tant que tous les cofinancements ne sont pas versés, en revanche, l'association Louhenrie déposera une demande d'acompte pour la majeure partie de la subvention LEADER.

Conflit d'intérêt : RAS.

PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 13/20

Le comité de programmation valide le projet.

Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 10 194,80 € lui est attribuée sous réserve de la validation de l'instruction règlementaire de la DDT. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.

Détail du vote :

VOTE : Valider le projet et la note de 13/20, conformément à l'avis du comité de programmation par consultation écrite du 15 juillet 2020
Abstention : 1
POUR : 10
CONTRE : 0

Porteur du projet : ADT 41 (Agence de Développement Touristique)	**Fiche action concernée :** 5 – Coopération
Intitulé du projet : Plan de communication 2020-2021 Marque Sologne	
Coût total prévisionnel du projet : 13 067,13 €	**FEADER à l'instruction :** 10 453,70 €

Présentation brève du projet par Philippe Douin : Le budget total du projet, réparti entre les quatre GALs (Grande Sologne, Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Berry Val de Loire et vallée du Cher et du Romorantinais) s'élève à 100 516,37 €. Philippe Douin a rappelé que la clé de répartition a été définie en fonction du nombre de lits touristiques, représentant 13% pour le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais. Philippe Douin a indiqué que les dépenses présentées dans le dossier LEADER concernaient la création d'une nouvelle version du site www.sologne-tourisme.fr ; puis dans le cadre de la campagne de communication : Campagnes de sponsorisation sur les réseaux sociaux ; Campagne d'affichage digitale à Paris avec une durée plus longue qu'en 2019.

Megan Williams a également précisé que l'accord cadre de coopération couvre la période 2020-2021. Sur le GAL vallée du Cher et du Romorantinais, un seul dossier pour l'année 2020 sera soutenu financièrement, faute de crédits suffisants pour soutenir un second dossier pour la communication en 2021. En revanche, l'accord laisse la possibilité à l'ADT de déposer auprès des autres GALs ayant suffisamment de crédits, un dossier pour 2021.

Lors du précédent comité de programmation par consultation écrite le 15 juillet 2020, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 20/20.

Débat et questions : Jacques Marier a demandé des précisions sur ce qui serait mis en avant sur les affiches publicitaires. Philippe Douin a expliqué que la « destination Sologne » en générale serait mise en avant et notamment en fonction de deux cibles spécifiques, c'est-à-dire, d'un côté les retraités actifs avec leurs petits-enfants et de l'autre, plutôt une population d'urbains d'une trentaine d'années. Les membres ont reconnu l'intérêt du projet face à une professionnalisation de plus en plus importante dans le tourisme.

Conflit d'intérêt : Philippe Douin n'a pas participé à la délibération et au vote.

PROGRAMMATION DU DOSSIER : **AVIS FAVORABLE** Note obtenue : 20/20

Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.

Commentaire** : **Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 10 453,70 € lui est attribuée sous réserve de la validation de l'instruction règlementaire de la DDT. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.

Détail du vote :

VOTE : Valider le projet et la note de 20/20, conformément à l'avis du comité de programmation par consultation écrite du 15 juillet 2020
Abstention : 0
POUR : 10
CONTRE : 0

Porteur du projet : SM du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais	**Fiche action concernée :** 6 - Animation LEADER
Intitulé du projet : Animation du programme LEADER 2020	
Coût total prévisionnel du projet : 51 116,78 €	**FEADER à l'instruction :** 40 893,42 €
Présentation par Megan Williams : Ce projet consiste à assurer l'Animation du programme LEADER de la vallée du Cher et du Romorantinais pour l'année 2020. Demande de validation définitive du projet par le comité de programmation sur la base du plan de financement définitif. **Débat et questions** : RAS	
Conflit d'intérêt : Christophe Thorin n'a pas participé à la délibération et au vote.	
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : Aucune - *Pas de sélection sur la FA 6* ***Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 40 893,42 € lui est attribuée (100 % de l'aide maximale réglementaire). Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet et la Région Centre – Val de Loire sera prochainement signée.***	
Détail du vote : VOTE : Valider le projet, conformément à l'avis du comité de programmation par consultation écrite du 15 juillet 2020 Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0	

Megan Williams a précisé, notamment pour les nouveaux membres du comité de programmation, qu'au sein du programme LEADER il existe 3 différentes mesures :

- 19.2 pour les projets classiques présentés dans le cadre des fiches-actions 1 à 4
- 19.3 pour les projets de coopération (interterritoriale, internationale..)
- 19.4 pour le fonctionnement de l'animation et gestion du programme LEADER (25% de l'enveloppe d'1 million d'euros

6 - Validation des accords de coopération

- Accord de coopération avec le Pays Loire Touraine « Dynamiser le tourisme fluvestre sur la vallée du Cher »

Megan Williams a présenté l'historique du travail en commun avec le Pays Loire Touraine depuis un peu plus de deux ans y compris les objectifs et volontés partagés par les deux territoires. Les objectifs stratégiques sont :

- Valoriser la Vallée du Cher autour de ses paysages, de ses patrimoines culturels et naturels, des savoir-faire, de la véloroute « Cœur de France à vélo, Val de Cher-Canal de Berry »
- Dynamiser la Vallée du Cher par des animations au fil du Cher
- Contribuer au développement touristique de la Vallée du Cher

Megan Williams a exposé les projets déjà identifiés sur le territoire du Pays rentrant dans la coopération comme les fêtes médiévales de Mennetou-sur-Cher, les projets du NEC (Nouvel Espace du Cher), un projet de prolonger l'évènement « jour de Cher » (de Bléré -37) sur notre territoire par la Communauté de communes Val de Cher Controis. Ces exemples s'inscrivent dans les différentes fiches-actions de l'accord de coopération :

- Organisation d'un voyage d'étude sur le thème du tourisme fluvestre
- Création d'une charte graphique commune sur la base de l'expérimentation régionale VéloTour
- Organisation d'ateliers de sensibilisation au label "Accueil vélo"
- Création de circuits découverte des patrimoines de la Vallée du Cher, entre Touraine et Sologne
- Création de balades découvertes au fil du Cher
- Création d'aménagements pour faciliter l'itinérance fluviale
- Actions de promotion conjointe du projet de coopération
- Mise en place d'équipements pour améliorer l'offre de tourisme fluvestre
- Création d'animations culturelles et sportives le long du Cher

Les membres ont salué le travail partenarial avec le NEC et l'importance afin de pouvoir valoriser le Cher. Annick Goineau a noté qu'il était essentiel d'approfondir les travaux de nettoyage du Cher, particulièrement dans un souci de sauvegarder et entretenir le paysage pour les futurs usagers de la véloroute « Cœur de France à vélo ». Le problème lié au manque d'eau et à la gestion des barrages a également été soulevé.

Sylvie Doucet a souhaité savoir si l'idée de création d'un magazine de territoire était toujours d'actualité. Julien Beaudon a répondu qu'il était possible que ce soit réalisé dans un second temps mais l'action n'avait pas été identifiée comme étant une priorité.

Katia Riolet a manifesté son intérêt pour organiser un atelier sur le label « Accueil vélo » sur le territoire de la Communauté de communes du Romorantinais Monestois et a souhaité savoir s'il était possible d'envisager cela pour le premier semestre 2021. Julien Beaudon a répondu que cela était tout à fait envisageable.

Le tableau des montants prévisionnels a également été présenté :

2.1. Détail des dépenses engagées par partenaire

	Actions Conjointes							
Partenaire/poste de dépenses	1/Eductour	2/Charte graphique	3/Ateliers Accueil vélo	4/Circuits PAH	5/Balades sur le Cher	6/Aménagements itinérance fluviale	7/Promotion	**Total**
GAL Chef de file : PLT	900.00 €	2500.00 €	600.00 €	1 200.00€	1 200.00 €			**6 400 €**
Gal Partenaire 1 : PVCR	700.00 €	2500.00 €	600.00 €	1 500.00€	1 500.00 €			**6 800 €**
Partenaire 7 : NEC						116 700,00 €		**116 700 €**
Total	**1600,00 €**	**5 000,00 €**	**1200,00 €**	**2 700,00€**	**2 700,00 €**	**116 700,00 €**	**0,00 €**	**129 900 €**

	Actions locales		
Partenaire/poste de dépenses	8/ Equipements	9/ Animations	**Total**
Partenaire 1 : Azay-sur-Cher	9 740.00 €		**9 740.00 €**
Partenaire 2 : Bléré	7 850.00 €		**7 850.00 €**
Partenaire 3 : Larçay	32 520.00 €		**32 520.00 €**
Partenaire 4 : Véretz	12 260.00 €		**12 260.00 €**
Partenaire 5 : Mennetou-sur-Cher		20 000.00 €	**20 000.00 €**
Partenaire 6 : CC Val de Cher Controis		18 000.00 €	**18 000.00 €**
Total	**62 370.00 €**	**38 000.00 €**	**100 370.00 €**

Coût total des projets : 230 270 €

Total prévisionnel LEADER : 138 852 €

LEADER prévisionnel PVCR : 72 000 €

Christophe Thorin a soumis à validation l'accord de coopération « Dynamiser le tourisme fluvestre sur la vallée du Cher ». Les membres ont validé à l'unanimité l'accord de coopération.

- Accord de coopération « Marque Sologne : plan de communication 2020/2021 »

Megan Williams a présenté l'accord de coopération « Marque Sologne : plan de communication 2020/2021 » permettant l'ADT de présenter son dossier pour le plan de communication 2020 de la Marque Sologne, validé précédemment. Megan a expliqué que l'accord couvrait la période 2020-2021 mais que sur notre GAL, il n'était pas envisagé de présenter un second dossier pour financer le plan de communication pour 2021. En revanche, l'accord laisse la possibilité de déposer auprès des autres GALs ayant suffisamment de crédits, un second dossier pour les dépenses liées à la communication en 2021. Tous les territoires GAL sont concernés par la marque Sologne.
Les signataires sont :

- L'Agence de développement touristique du Loir-et-Cher
- Le GAL vallée du Cher et du Romorantinais
- Le GAL foret d'Orléans-Loire-Sologne
- Le GAL Grande Sologne
- Le GAL Berry Val de Loire

Christophe Thorin a soumis à validation l'accord de coopération « Marque Sologne : plan de communication 2020/2021 ». Les membres ont validé à l'unanimité l'accord de coopération.

- Accord de coopération « Route Européenne d'Artagnan »

Megan Williams a présenté l'accord de coopération « Route Européenne d'Artagnan ». Elle a expliqué que cette coopération a pour objet de coordonner, à l'échelle régionale et par département, les structures et collectivités impliquées dans le déploiement de l'itinéraire équestre « la route européenne d'Artagnan » et accompagner le déploiement du balisage. Elle a également informé les membres qu'en Région Centre Val de Loire, le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire est l'opérateur et l'animateur du projet. A ce jour, ce sont plus de 260 km balisés autour de Chambord. Le territoire du Pays serait concerné par deux tracés : La Route Royale et La Route des Cardinaux, c'est pour cette raison que notre GAL vallée du Cher et du Romorantinais est signataire de l'accord, en revanche, faute de crédits, le projet ne bénéficiera pas de financement LEADER de notre GAL.

Le projet vise à soutenir financièrement le Comité Région d'équitation pour le recrutement d'un salarié à plein temps sur deux ans pour coordonner la route d'Artagnan, communiquer et animer le réseau des acteurs autour du projet (66 155.82 €). Les GALs qui financent l'opération sont :

- Le GAL Chinonais
- Le GAL Val de Loire Chambord
- Le GAL Pithiverais et Gâtinais
- Le GAL Foret d'Orléans-Loire-Sologne
- Le GAL Loire Beauce

De plus, la Région Centre Val-de-Loire cofinance le projet.

Megan Williams a exposé le rôle de notre GAL dans le cadre de la réalisation de ce projet en tant que partenaire et signataire :

- Être le relai du projet au niveau des acteurs locaux ;
- Être facilitateur auprès du CRE CVL dans ses démarches de balisage et d'animation en rapport avec le projet.

Megan a également expliqué que plusieurs GALs étaient dans la même situation de signataires mais non financeurs : Loire Touraine ; PNR Brenne ; Grande Sologne ; Indre et Cher

Christophe Thorin a soumis l'accord à la validation des membres du comité de programmation. Les membres du comité ont validé à l'unanimité l'accord de coopération « Route Européenne d'Artagnan ».

7 - Point sur la consommation de l'enveloppe/engagé/payé/en cours

Megan Williams a présenté l'état de consommation de la maquette LEADER.

Mesure LEADER	Enveloppe financière	Engagement au 09/12/20	Prévisions	Disponibilité	Payé
1. S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire	**175 000 €**	88 175,08 €	8 000 €	**78 824,92 €**	17 401,05 €
2. Renforcer les réseaux et synergies entre acteurs	**40 000 €**	22 497,00 €	0,00 €	**17 503,00 €**	0,00 €
3. Connaître, protéger et valoriser les patrimoines en développant les usages du numérique	**95 000 €**	8 400,00 €	18 400,00 €	**68 200,00 €**	8 400,00 €
4. Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle	**365 000 €**	424 349,74 €	46 530,00 €	- **105 879,74 €**	311 215,75 €
5. Renforcer la stratégie du GAL par la coopération	**75 000 €**	47 119,05 €	85 953,48 €	- **58 072,53 €**	5 690,44 €
6. Animation-gestion	**250 000 €**	176 873,26 €	73 126,74 €	- **€**	135 979,84 €
TOTAL	**1 000 000 €**	**767 414,13 €**	**232 010,22 €**	**575,65 €**	**478 687,08 €**

Le montant total engagé à ce jour est de 767 414,13 € de FEADER sur l'enveloppe totale d'1 million d'euros, suite à la validation et l'engagement des quatre dossiers présentés lors de ce Comité de programmation. Le taux de paiement est passé à 47,9% de l'enveloppe globale.

8 - Questions diverses

Megan Williams a informé les membres du comité de programmation qu'il était probable que le GAL reçoive une enveloppe supplémentaire pour 2021 et 2022. En effet, le programme actuel (2014-2020) est prolongé pour deux ans supplémentaires en raison du retard de consommation pris au niveau national concernant les enveloppes LEADER et du démarrage repoussé de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) dont le FEADER et LEADER dépendent. Les fonds supplémentaires pour financer cette période de transition de deux ans et réabonder les enveloppes viennent : d'une partie du plan de relance européen et l'autre partie viendra du prochain budget de la PAC puisque le prochain programme, contrairement à d'habitude, ne durera que cinq ans au lieu de sept. Les précisions par la Région sont attendues pour le premier semestre 2021. Afin que la Région puisse statuer sur les enveloppes LEADER supplémentaires en fonction des besoins, une liste des projets qui sont « en stock » sera constituée. Il s'agit de projets ayant sollicité les fonds LEADER mais qui ne sont pas fléchés sur les crédits restants.

Les membres du Comité de programmation ont été informés qu'un prochain comité aura lieu en mars ou avril 2021.

Enfin, Christophe THORIN a informé le Comité de programmation que Megan Williams quittait ses fonctions en tant qu'animatrice LEADER au Pays à la fin du mois de décembre. Megan Williams a présenté ses adieux et a remercié les membres de leur implication et participation au cours des deux dernières années passées ensemble.

Clôture de la réunion par Christophe Thorin à 18h05. Remerciements à l'ensemble des présents.

Fait à Selles sur Cher, le 14 décembre 2020,
Le Président du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais,

SYNDICAT MIXTE
PAYS de
la VALLEE du CHER
et du ROMORANTINAIS
1, quai Soubeyran
Tél. 02.54.97.78.60
Fax 02.54.97.78.70
41130 SELLES-SUR-CHER

Christophe THORIN

Tableaux de consommation de l'enveloppe LEADER par fiche-action

FICHE ACTION 1 : DESTINATION TOURISTIQUE				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Vélotour	Commune de Langon-sur-Cher	6 768 €	5 414,40 €	Payé
Sentier pédagogique à Châteauvieux	Association Micromamm	19 484,32 €	10 013,89 €	Payé
Sentiers à Bourré	Commune de Montrichard - Val de Cher	41 082,73 €	30 000,00 €	Conventionné
Sentier pédagogique à St-Georges-sur-Cher	Commune de Saint-Georges-sur-Cher	47 246,02 €	37 796,79 €	Conventionné
Signalétique des sentiers et chemins communaux	Commune de Fougères-sur-Bièvre	12 000 €	8 000 €	Demande préalable
Livre : Lutins de la nuit	Association Micromamm	10 479 €	4 950,00 €	Acompte de 1972,76 €
		Total prévisionnel:	**96 175,08 € / 175 000 €**	

FICHE ACTION 2 : RESEAUX ET SYNERGIES				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Refonte structurelle et visuelle du site internet	OT Val de Cher - Controis	28 121,25 €	22 497 €	Demande de paiement
		Total:	**22 497 € / 40 000€**	

FICHE ACTION 3 : PATRIMOINE ET NUMERIQUE				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Application numérique : Américains à Noyers-sur-Cher	Commune de Noyers-sur-Cher	10 500 €	8 400 €	Payé
Film "Courjmelle 1935 Le village" Jean-Claude Raoul	Société image nature	82 760,33 €	18 400 €	Demande préalable
		Total prévisionnel:	**26 800 € / 95 000€**	

FICHE ACTION 4 : L'OFFRE CULTURELLE				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Centenaire de la présence américaine	Pays VCR	17 888 €	14 310,40 €	Payé
Zygophonies	Fougères-sur-Bièvre	20 335,31 €	6 737,24 €	Payé
Au théâtre du Grand Orme	Compagnie du Hasard	57 957,62 €	30 315,92 €	Payé
PAH 2017	Pays VCR	12 483,85 €	9 987,08 €	Payé
PAH 2018	Pays VCR	67 434,02 €	49 655,48 €	Payé
Côté Cour - Côté Jardin	Compagnie du Hasard	194 956,67 €	111 899,74 €	Payé
Musée du Blues	Black Jack Blues Association	129 723,24 €	58 166,60 €	Payé
Forum - 500 ans Renaissance	CCRM			Demande préalable
PAH 2019	Pays VCR	59 481,12 €	30 143,29 €	Payé
4 saisons à la Filerie	Association la Filerie	161 889,00 €		Demande préalable
La Grange aux savoir-faire	Entreprise la Grange	137 980,00 €	43 300,00 €	Demande préalable
Le Clos Marie	EAURL DU DOMAINE	120 000,00 €	60 000,00 €	Conventionné
PAH 2020	Pays VCR	69 800,00 €	42 939,19 €	Programmé
Exposition « La publicité du chocolat à la belle époque »	Association SAMPP	9 000,00 €	3 230,00 €	Demande d'aide en cours
Festival BIPs	Association Louhenrie	46 306,00 €	10 194,80 €	Programmé
		Total prévisionnel:	**470 879,74 € / 365 000 €**	

FICHE ACTION 5 : COOPERATION				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Oiseaux de nos fermes et de nos vignobles (avec Pays des chateaux et Pays Vendomois)	Ligue pour la protection des oiseaux	93 298,86 €	5 690,44 €	Payé : 5 690,44 €
Dynamiser le tourisme fluvestre en Vallée du Cher	Pays VCR, Pays Loire Touraine	230 000,00 €	74 000 €	
Mettre en réseau pour mieux produire et se développer - création	Pays VCR, PETR foret d'Orléans, "In loco" (Portugal)	11 500 €	8 953 €	Demande préalable
Plan communication 2020 Marque Sologne	ADT 41	100 000 €	10 453,70 €	Programmé
Amour, Amor (avec Pays des chateaux)	Compagnie du Hasard	106 733,30 €	30 974,91 €	Demande de paiement
		Total:	**130 072,53 € / 75 000€**	

FICHE ACTION 6 : ANIMATION GESTION LEADER				
Projet	**Porteur**	**Coût total du projet**	**FEADER**	**Etat d'avancement**
Animation 2016/2017	Pays VCR	87 444,83 €	67 720,28 €	Payé
Animation 2018	Pays VCR	38 344,70 €	30 675,76 €	Payé
Animation 2019	Pays VCR	46 979,76 €	37 583,80 €	Payé
Animation 2020	Pays VCR	51 116,78 €	40 893,42 €	Programmé
Animation 2021	Pays VCR	49 638,74 €	36 563,37 €	Prévisionnel
Animation 2022	Pays VCR	49 638,74 €	36 563,37 €	Prévisionnel
		Total prévisionnel:	**250 000,00 € / 250 000 €**	